



## Tâches non indiquées sur mon contrat de travail

Par **Aurore Dubois**, le **23/09/2016** à **13:45**

Bonjour,

Je suis hôtesse d'accueil, embauchée par une boîte d'hôtesses et je travaille pour le compte d'une entreprise de grande renommée.

Dans Le bâtiment où je travaille, il y a trois grandes sections, disons branche A, B et C.

Il est bien stipulé sur mon contrat de travail que je travaille pour la section A.

Il n'y a pas d'hôtesse dédiée pour la section C.

Je fais les badges, réponds au téléphone et commandes des taxis pour la section A, c'est un travail d'hôtesse classique.

Or lorsque comme il n'y a pas d'hôtesse dédiée pour la section C, je dois aussi transférer des appels et faire des badges pour celle-ci. De même, lorsque les autres hôtesses ne sont pas à leur poste (horaires de travail finies, par exemple) je dois aussi faire les badges et réserver les taxis pour la section B.

Qu'en est-il de ma responsabilité, s'il se passe quoi que ce soit, alors qu'il est stipulé dans mon contrat que je travaille pour la section A? Personne dans mon entreprise n'a pu me donner de renseignements exacts.

Merci par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **23/09/2016** à **14:38**

Bonjour,

Votre responsabilité ne pourrait a priori pas être engagée puisque vous exécutez les consignes qui vous sont données mais si vous le souhaitez vous pourriez demander à l'employeur de le préciser par avenant que vous travaillez pour l'ensemble de l'entreprise donc aussi pour les sections B et C...